



# SITE NATURA 2000 VALLÉE DE L'ARZ

Bulletin d'information sur l'actualité du site Natura 2000 de la Vallée de l'Arz



## Préservation et mise en valeur concertée du territoire



Marie Claude Costa Ribeiro Gomes, maire de Molac est la nouvelle présidente du comité de pilotage Natura 2000 de la vallée de l'Arz.

### 2021 sera une année d'échanges et de dialogue.

Nous avons en commun cet héritage inestimable légué par la nature et les activités des générations passées : le site Natura 2000 de la Vallée de l'Arz.

Aujourd'hui, dans la continuité de ce qui a été fait durant ces 7 dernières années, il faut conforter l'ensemble des actions mises en place en insistant sur la concertation, la sensibilisation et l'information auprès de la population.

L'étude paysagère concernant *les Grées* a été maintes fois reportée en raison du contexte de pandémie! Elle va débiter seulement maintenant. Des ateliers de travail vont avoir lieu pour évoquer les enjeux paysagers et naturels de ce site d'exception ! Nous en sommes les garants, il nous faut trouver les compromis nécessaires à sa préservation ainsi qu'à la restauration de la beauté de ce patrimoine.

Marie Claude Costa Ribeiro Gomes



### Natura 2000, c'est quoi déjà ?

*Une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines*

Le réseau Natura 2000 est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, qui vise à assurer la survie à long terme des espèces animales et végétales et des habitats naturels particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Un site Natura 2000 ne correspond pas à une mise sous cloche du territoire, mais bien à une collaboration entre les acteurs et les usagers, par le biais d'outils contractuels volontaires, appuyés de concertations. L'objectif est de concilier les exigences écologiques du milieu et la volonté de préserver le site, avec les activités économiques, sociales ou encore culturelles du territoire, tout en prenant en compte les particularités locales.

Le site de la « vallée de l'Arz » a été désigné en 2007 et établi par un arrêté ministériel après une concertation locale. Chaque site est unique et possède un document d'objectifs (plan de gestion) qui définit et organise les objectifs de gestion pour préserver et gérer les milieux naturels et les espèces identifiées. Certains projets susceptibles de porter atteinte à un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'un volet complémentaire d'analyse préalable et appropriée, il s'agit là d'un facteur-clé pour un développement durable et maîtrisé de notre territoire.

### Le comité de pilotage, organe décisionnel



Le comité de pilotage (COPIL) est l'organe de concertation local du site. C'est lui qui décide et valide les orientations proposées par la structure opératrice et les groupes de travail. Il est mis en place par le préfet et sa constitution fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Chaque année il se réunit pour valider les travaux et entériner les décisions proposées par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust et les acteurs du site. A l'occasion du comité de pilotage 2020, Marie Claude Costa Ribeiro Gomes (maire de Molac) a été élue présidente pour le site « Vallée de l'Arz » pour un mandat de 3 ans.



Pour en savoir plus, consultez le site internet de la Vallée de l'Arz

<http://valleedelarz.n2000.fr/>

Le site Natura 2000 de la « Vallée de l'Arz », c'est :



**Superficie : 1234 Ha**

**5 communes concernées :**

Pluherlin, Malansac, Saint Gravé, Rochefort en terre, Molac.

**9 Habitats et 16 Espèces animales et végétales reconnus à l'échelle de l'Europe** comme rares et menacés.

Pour toutes questions relatives au site Natura 2000 "Vallée de l'Arz", vous pouvez contacter *Julie Maingard* Chargée de mission Natura 2000 au SMGBO

Tél: 02.97.73.36.49 / 07.88.21.43.51

Email: [julie.maingard@grandbassindeoust.fr](mailto:julie.maingard@grandbassindeoust.fr)

